DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 10/158

L'An deux Mille Dix, le 30 avril à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 avril 2010

Le 23 avril 2010

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme GRAMMATICO représentée par Mme CHABANEAU M. JARDONNET représenté par M. MERLE M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: -

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: Plages de Royan – Autorisations d'occupation du domaine public maritime

RAPPORTEUR: M. GIRAUD

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

L'animation des plages durant la saison estivale nécessite que soient conclues des conventions portant autorisation du domaine public maritime avec des tiers ayant en charge l'exploitation de « Clubs de plage », « Locations nautiques » ou « trampo-élastique ».

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer les conventions figurant en annexe.

LE CONSEIL MUNICPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu les projets de convention,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les conventions portant autorisation d'occupation du domaine public maritime avec :
 - Monsieur Charles GALLIEN activité de "trampo élastique" pour une surface de 81 m² - Plage de la Grande Conche du 1^{er} juillet au 31 août 2010 moyennant une redevance de 1 263,60 €
 - Monsieur Alexandre LABBE club de plage les Tritons pour une surface de 340 m² - Plage de la Grande Conche du 1^{er} juillet au 31 août 2010 moyennant une redevance de 5 304,00 €
 - Monsieur Mickaël BUSSIERE- club de plage les Pingouins pour une surface de 260 m² - Plage du Lido du 1^{er} juillet au 31 août 2010 moyennant une redevance de 4 056,00€
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer ces conventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 3 mai 2010

Pour le Député-Maire, L'adjoint délégué, Bernard GIRAUD